



# COMMISSION FUTSAL

Se réunit le mercredi  
Ligne directe : 04.92.15.80.32

## MODALITES DE RECOURS

**1.** Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

**2.** L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

**3.** La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

**4.** Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

\*\*\*\*

Procès-verbal N°09  
Réunion du 04 mars 2020

---

Président : M. Patrick LEVY

---

Membres : M. Khalil BENCHEIKH - Raymond LASSERRE

---

Début de la réunion 18 h 30

### **COUPE COTE D'AZUR**

Le tirage au sort des demi-finales a été effectué par Mme Marcelle VIAL Secrétaire de la Commission des Délégués :

FC GAMBETTE / SPC MOUANS-SARTOUX mercredi 08/04/2020 à 21 h Salle Maurice Jaubert à Nice

FAMILY SKI / FC FELLOW Jeudi 09/04/2020 à 20 h 45 à Grasse

**Pour les ½ finales, le club recevant règlera les officiels.**

**Le District remboursera le club par crédit sur son compte ouvert auprès du District et sur présentation impérative des justificatifs.**

La finale se déroulera le samedi 13 juin 2020 à Beausoleil Gymnase Vanco

La séance est levée à 19h

Le Président de séance :  
M. Patrick LEVY

Le Secrétaire de séance :  
M. Khalil BENCHEIKH